

## COMMUNE D'ES

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 15 10 225 Département d ID: 059-21590207 3-20251010-D 2025 54-AU

Arrondissement de Valencierme

Canton d'Anzin

**DECISION N°2025-54** 

MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR RENARD MICHEL, ADJOINT AU MAIRE DELEGUE AUX SPORTS, A LA VIE ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION ET AUX CEREMONIES OFFICIELLES

Nous, Maire de la Commune d'ESCAUTPONT;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 permettant au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences, limitativement énumérées, au Maire,

Compte-tenu de la délibération n°93-2004-DF-RK du 22.11.2024 portant modification de la délibération n°17-2024-DF-RK, concernant les délégations consenties au Maire, par le Conseil Municipal,

Considérant désormais, la capacité de Monsieur le Maire à autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil Municipal pourront être amenés à effectuer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement de frais afférents prévu à l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte-tenu de la délibération n°76 du 20.09.2024 ayant approuvé la convention de jumelage entre les villes d'ESCAUTPONT et UMBRETE en Espagne,

Compte-tenu de la délibération n°95-2024 du 22.11.2024 relative à l'autorisation accordée par le Conseil Municipal de prise en charge par la commune, des frais relatifs aux divers déplacements de la délégation espagnole dans le cadre du jumelage,

Compte-tenu de l'accord de subvention attribué par la Commission Européenne le 16.04.2025, selon lequel la Commune est tenue de s'engager à mettre en œuvre les actions sous sa responsabilité et conformément à la convention, avec toutes les obligations et modalités qu'elle prévoit,

Considérant le voyage à UMBRETE (Espagne) à venir, qui aura lieu du lundi 20 au lundi 27 octobre 2025, intitulé « semaine européenne », dont l'objectif sera d'impliquer les jeunes de chaque commune aux cotés des élus locaux, visant à renforcer le lien entre les institutions et les citoyens, autour de valeurs européennes communes.

Considérant que Monsieur RENARD Michel, Adjoint délégué aux sports, à la vie associative, à la communication et aux cérémonies officielles, représente un acteur local dans le cadre de cette approche multigénérationnelle réunissant jeunes, élus et dirigeants communautaires pour une expérience partagée,

## DECIDE

Article 1\_: D'accorder à Monsieur RENARD Michel, Adjoint délégué aux sports, à la vie associative, à la communication et aux cérémonies officielles, un mandat spécial pour le séjour opéré à UMBRETE (Espagne) dans le cadre du jumelage, qui aura lieu du 20 au 27 octobre 2025.

Article 2: Que la Commune couvrira les frais de déplacement, uniquement au titre des frais de transport sans retenir les frais d'hébergement ni de restauration, qui resteront à la charge de l'élu concerné.

Article 3: Que les frais de transport seront prélevés sur les crédits inscrits au budget communal - Article 65312 « Frais de mission et de déplacement des élus ».

Fait à ESCAUTPONT le 01 octobre 2025,

Le Maire,

KRUSZYNSKI



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville - Parc Municipal Louis Delhaye - rue Henri Durre - 59278 E Tél: 03.27.28.51.70 - Fax: 03.27.28.51.71 - contact-info@mairie-escautpo

www.escautpont.fr



1/1